



SENEGAL

DECLARATION

DU SENEGAL

SUR LE POINT 108 DE L'ORDRE DU JOUR INTITULE
• LES MESURES VISANT A ELIMINER LE TERRORISME
INTERNATIONAL •

LE 12 OCTOBRE 2015, A NEW YORK

Monsieur le Président,

Ma délégation se réjouit de votre élection à la Présidence de la 6^{ème} Commission et vous adresse, ainsi qu'aux membres du bureau, ses vives félicitations en vous assurant de tout son soutien pour le succès de votre mission.

Egalement, ma délégation souscrit aux déclarations faites par les représentants de l'Iran et de l'Afrique du Sud respectivement, aux noms du Mouvement des non-alignés et du groupe africain et remercie le Secrétaire général pour son Rapport A/70/211.

Monsieur le Président,

L'expansion du terrorisme international et de l'extrémisme violent ont atteint des proportions sans précédent et demeurent une source de préoccupation majeure pour la communauté internationale.

Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication ainsi que l'existence de nouveaux conflits, plus complexes et multidimensionnels, ont permis aux mouvements terroristes de s'adapter et d'affiner leurs méthodes d'action. A cela s'ajoute une interprétation souvent

erronée voire une instrumentalisation de la religion et un emploi abusif du vocabulaire religieux.

En outre, la multiplication des prises d'otages, imputables à des groupes terroristes en vue d'obtenir des fonds ou des concessions politiques mérite toute notre attention. Ces enlèvements à des fins d'extorsion de fonds pour financer le terrorisme doivent être traités de manière impartiale, objective, technique et apolitique.

Force est malheureusement de constater, que les dix-huit (18) instruments juridiques internationaux adoptés dans le cadre de lutte anti-terroriste ne semblent pas avoir produit, pour l'heure, les effets escomptés. A cet égard, il est essentiel de s'assurer de la pertinence de la Stratégie antiterroriste mondiale qui doit s'adapter aux nouveaux défis.

Monsieur le Président,

Dans ses efforts de mise en œuvre de mesures visant à éliminer le terrorisme international, le Sénégal a adopté une approche qui repose sur la prévention, la coopération et la réaction rapide. Ainsi, il a ratifié treize (13) des dix-neuf instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la lutte contre le terrorisme ainsi que la convention de l'OUA de 1999 sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, ainsi que le Protocole de 2004 y

afférent. Au niveau sous régional, mon pays a également souscrit aux différentes décisions pertinentes de l'UEMOA et de la CEDEAO, dont il assure, cette année, la Présidence en exercice.

De même, mon pays participe activement à la coopération en matière de justice pénale internationale contre le terrorisme, de surveillance des frontières terrestres, maritimes et aéroportuaires, d'entraide judiciaire en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

Il s'y ajoute l'adoption de deux (02) lois en 2007 qui instituent un régime plus sévère contre les auteurs d'actes terroristes.

Monsieur le Président,

Le recrutement de « combattants étrangers » par des organisations terroristes ne cesse de prendre de l'ampleur et constitue une menace sérieuse pour la stabilité des pays d'origine, de transit et de destination. Le Rapport de l'Equipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions du 24 mars 2015 indique que leur nombre a dépassé 25.000, à cette date.

Ma délégation appuie la recommandation formulée dans ce rapport pour qu'une assistance technique et financière soit apportée aux pays touchés afin de les aider à renforcer leurs capacités de contrôle des frontières afin de pouvoir limiter les mouvements de ces combattants étrangers.

La mise en place d'une stratégie appropriée et efficace par la Communauté internationale est un impératif pour endiguer ce fléau.

Monsieur le Président,

Une partie de l'Afrique de l'Ouest et la bande sahélo-saharienne luttent depuis quelques années contre le diktat de bandes terroristes qui ont fini de marquer les esprits par leurs actes aussi fréquents qu'ignobles.

A ce propos, je voudrais appeler la communauté internationale à plus de solidarité vis-à-vis des pays africains, victimes du terrorisme, à l'instar du Mali dont l'intégrité du territoire doit être préservée et la souveraineté étendue sur l'ensemble de ce dernier. Une attention particulière doit également être accordée à la situation au Nigéria et dans les pays voisins dont les Autorités ont engagé une guerre décisive contre l'organisation sanguinaire Boko-Haram

Le lien entre le terrorisme et les crimes transnationaux, objet de la résolution 2195 du Conseil de Sécurité, appelle également de notre part, des actions concrètes. A ce sujet, ma délégation se félicite de l'appel lancé par le Secrétaire Général dans son Rapport du 21 mai 2015 sur la question, pour des actions internationales afin d'éviter que les terroristes puissent tirer profit de la criminalité transnationale.

Monsieur le Président,

Combattre le terrorisme international sous toutes ses formes et manifestations requiert, sans nul doute, des mesures concertées que l'Organisation des Nations Unies a la responsabilité de coordonner, d'harmoniser et de faciliter.

Devant ce qui semble être un échec de la Communauté internationale à trouver des méthodes adéquates, il est plus qu'urgent d'adopter une approche coercitive, inclusive et cohérente, basée sur le long terme, avec un renforcement de la coopération aux niveaux sous-régional, régional et international.

Ma délégation est d'avis que la conclusion d'une Convention internationale sur le terrorisme internationale n'est plus une option mais un impératif et

en appelle à d'avantage de volonté de tous les Etats membres pour un consensus sur les questions en suspens.

Pour conclure, Monsieur le Président, je voudrais saluer le travail remarquable de l'Equipe Spéciale de lutte contre le terrorisme et l'inviter à assurer une meilleure cohérence des activités des entités qui la composent tout en l'encourageant à poursuivre ses efforts d'appui aux pays qui en font la demande.

Je vous remercie de votre aimable attention.